



ENSEMBLE RÉINVENTONS TEMPLEUVE

Février 2024

LE JARDIN DES LOISIRS

Le stationnement, ça coince...

Chères Templeuvoises, chers Templeuvois,

Ce nouveau projet ne manque pas d'intérêt. Il va permettre aux Templeuvois et aux habitants de la CCPC de bénéficier de nouvelles infrastructures. Cependant nous sommes soucieux, comme beaucoup d'entre vous, de l'évolution de ce projet et de sa localisation et notamment du stationnement proposé par le maître d'ouvrage. **Pour rappel, le projet initial concernait trois salles de cinéma de 476 places assises et 150 places de parking.** Comme indiqué dans l'étude du maître d'ouvrage, la fréquentation des cinémas n'est évaluée qu'à 20% pour les Templeuvois et à 80% pour les habitants des communes de la Pévèle.

Au vu de la saturation du parking Leclerc, ce projet nous semble peu viable malgré la création du parking à étages destiné aux salariés de l'enseigne et du personnel médical. Le nouveau projet compte en sus un nouvel espace médical (MEDIVIE 2), une salle de sport, un restaurant, une micro crèche, des cellules commerciales. Comment imaginer une mutualisation de 158 places du parking Leclerc au profit des usagers des cinémas ?

Nous sommes inquiets de cette nouvelle infrastructure et des chiffres annoncés. En effet, le projet a été instruit sur la disponibilité de **956 places de parking** (chiffres issus de l'étude d'impact *) :

- 🌸 **596 places** sur le parking Leclerc ;
- 🌸 **299 places** du parking silo (290 places comptées) ;
- 🌸 **61 places** réparties entre MEDIVIE 2 et le cinéma dont 34 places en parking souterrain.

Le compte n'y est pas !

Le nombre total de places réellement comptabilisées est de 824 :

- 🌸 **473 places** sur le parking Leclerc (PMR, famille, recharge voitures électriques comprises) ;
- 🌸 **290 places** sur le parking silo ;
- 🌸 **61 places** sur le Jardin des Loisirs (dont 34 en parking souterrain).

soit une différence de 132 places de stationnement en moins (956-824).



En outre, l'étude d'impact ne prévoit pas de places de parking pour les bus et cars qui desserviront les cinémas (écoles, centres de loisirs, clubs des aînés...). Concernant les places sur les parkings aux alentours, nous faisons le même constat (voir bilan de la Mairie après la Participation Public par Voie Électronique) :

- 🌸 Parking Leperre (rue d'Anchin) : 100 places annoncées (en supprimant l'espace vert ?), **68 places comptées** ;
- 🌸 Parking rue Demesmay : 42 places annoncées, **30 places comptées** ;
- 🌸 Parking du pôle d'échanges : 355 places annoncées, **331 places comptées** ;
- 🌸 Parking place du Général de Gaulle : 50 places annoncées, **36 places comptées**.

Nous ne partageons pas le point de vue sur l'utilisation des places du pôle d'échanges (parking complet du lundi au vendredi) pour se rendre au cinéma ou auprès des autres structures.

* Étude d'impact réalisée par le maître d'ouvrage, mis en consultation au dernier trimestre 2023

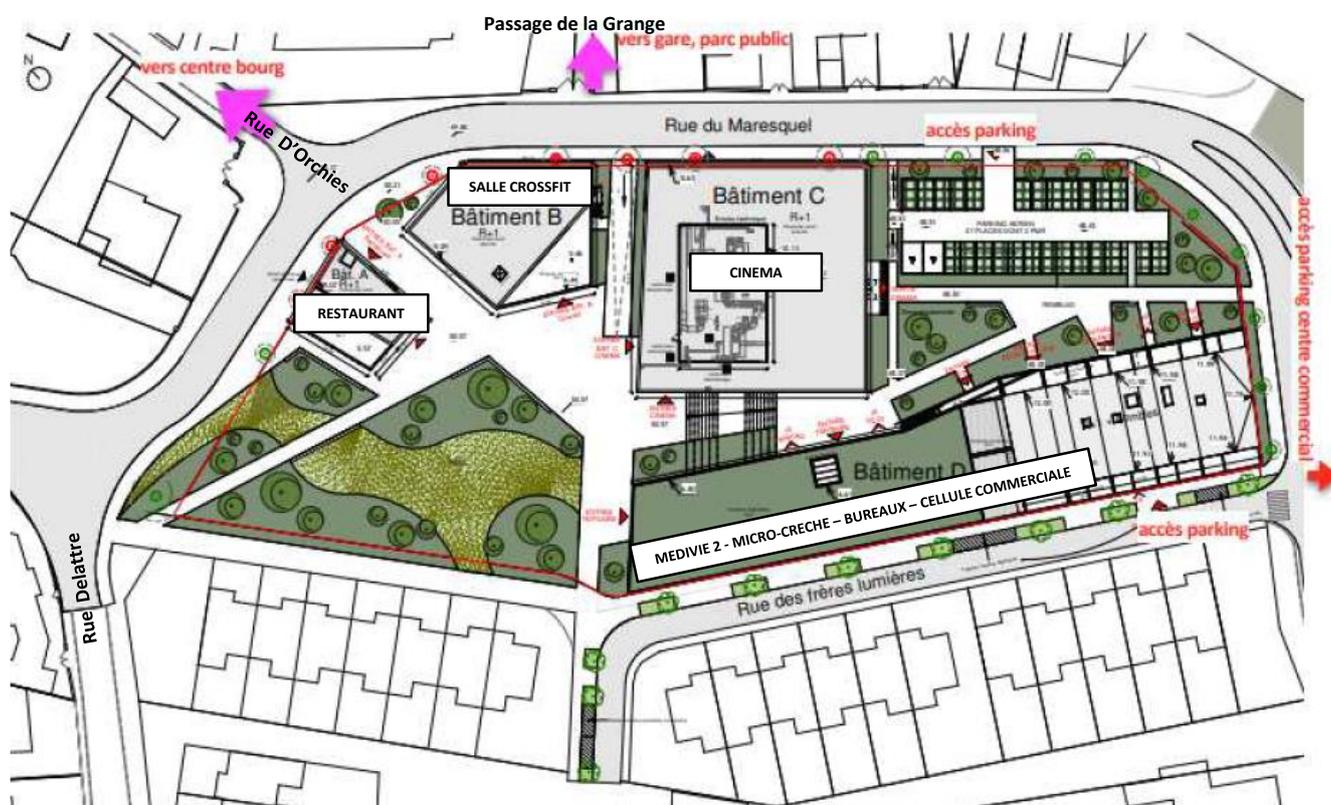
En outre, dans l'étude d'impact, aucun chiffre n'indique la population susceptible de venir autrement qu'en voiture.

Aussi, il nous semble important de vous alerter sur le montage erroné de ce projet, qui peut engendrer de nombreux désagréments pour les Templeuvois.

Le projet présenté par la société NOMERES Investissements (famille Pocher propriétaire de Leclerc), dénommé le « Jardin des Loisirs », porte sur la création d'activités multifonctionnelles sur une parcelle de 8 758 m² face à l'hypermarché Leclerc à Templeuve en Pévèle.

Il comprend :

- La construction de quatre bâtiments d'une surface totale de 3 907,5 m² : un cinéma (C), un restaurant (A), d'une salle de CrossFit composée d'une salle de danse et d'une salle de fitness (B), ainsi que d'un ensemble comprenant une micro-crèche, un bureau pour l'accueil de bureaux et services (activités médicales en lien avec le pôle « Médivie » situé à proximité), et une cellule commerciale (D) ;
- L'aménagement de voiries et parkings (34 places en souterrain et 27 entre les bâtiments C et D) et d'espaces verts.



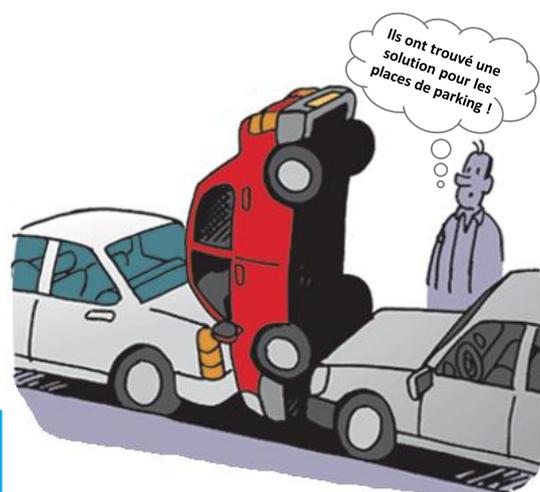
Localisation du projet (source : étude d'impact page 8)

Le commissaire enquêteur a fait les mêmes constats que nous :

Il a « recommandé au porteur du projet et à la municipalité de réétudier l'implantation des zones de stationnement déficitaires dans le cadre de ce futur projet de complexe multifonctionnel ».

Nous considérons, à juste titre, que la qualité de vie des riverains et de la population Templeuvoise, sera inéluctablement impactée par ce projet.

Il ne sera perçu comme un « progrès » que s'il est ressenti comme tel par les habitants !



Vous souhaitez nous contacter ou nous exprimer votre avis :
ensemblereinventonstempleuve@gmail.com
ou sur le site d'ERT : <https://ensemble-reinventons-templeuve.fr>